

Communiqué
Pour diffusion immédiate

La ChAD confie les prix de la relève Marcel-Tassé à la Coalition

Montréal, le 11 novembre 2019 – La Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages (Coalition) reprend le flambeau du prestigieux prix Marcel-Tassé créé par la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) en 2000. Ce prix vise à reconnaître l'excellence des professionnels qui œuvrent depuis moins d'un an dans l'industrie de l'assurance de dommages et qui se sont démarqués par leur personnalité, leurs aspirations professionnelles et leur implication.

« La ChAD est fière d'avoir offert ce prix à [24 lauréats](#) passionnés par leur profession, indique Anne-Marie Poitras, présidente-directrice générale de la ChAD et administratrice de la Coalition. Des agents, des courtiers et des experts en sinistre allumés par la volonté de servir leurs clients avec les plus hauts standards de professionnalisme, comme [monsieur Marcel Tassé](#) en fût le pionnier il y a plusieurs décennies. »

La ChAD a choisi de se consacrer aux nombreux projets définis par sa planification stratégique 20|23. Elle continuera toutefois de faire partie du comité de sélection; d'ailleurs, la compréhension de l'environnement réglementaire et la sensibilité aux obligations déontologiques demeureront des critères d'évaluation.

« Nous sommes honorés d'hériter des prix Marcel-Tassé, ajoute M^e Robert LaGarde, président et chef de la direction de la Coalition. Comme organisme qui valorise et promeut les professions en assurance de dommages depuis 2002, il est tout à fait naturel de décerner cette reconnaissance de marque afin de souligner l'excellence des recrues qui adoptent notre industrie et surtout, pour encourager l'attraction d'une relève compétente. »

La Coalition invite dès maintenant tous les agents, les courtiers, les experts en sinistre et les souscripteurs qui œuvrent depuis moins d'un an dans l'industrie à poser leur candidature avant le 5 janvier 2020. Ce prix comporte deux volets, l'un pour les recrues ayant une formation collégiale spécialisée en assurance de dommages et l'autre, volet général, pour la relève détenant un diplôme d'études collégiales ou universitaires dans un autre domaine. Chacun étant assortis d'une bourse de 2 000 \$ et d'une visibilité enviable pour ces jeunes professionnels.

Les informations concernant les critères d'admissibilité, la démarche pour soumettre sa candidature et les dates importantes sont disponibles sur le site Web de la Coalition à prodelassurance.ca/prix-marcel-tasse.

À propos de la Chambre de l'assurance de dommages

La [Chambre de l'assurance de dommages](#) assure la protection du public en maintenant la discipline, en encadrant de façon préventive la pratique professionnelle et en veillant à la formation et à la déontologie de plus de 15 000 agents en assurance de dommage, courtiers en assurance de dommages et experts en sinistre.

À propos de la Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages

La [Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages](#) a pour mission d'intéresser davantage de candidats aux carrières offertes dans l'industrie de l'assurance de dommages et de valoriser l'image des professionnels qui y œuvrent. Elle a vu le jour en janvier 2002 grâce à la mobilisation de l'ensemble de l'industrie.

Renseignements :

Roxanne Hébert, Coalition
514 395-4398, poste 3
rhebert@lacoalition.ca

Lisane Blanchard, Chambre de l'assurance de dommages
514-842-2591, poste 704
lblanchard@chad.qc.ca